



© Image Source - Gettyimages

Les moyens de paiement actuels : et ceux de demain ?

LES HABITUDES EN MATIÈRE D'UTILISATION DES MOYENS DE PAIEMENT SONT DIFFÉRENTES D'UN PAYS À L'AUTRE ET ONT CONNU D'IMPORTANTES CHANGEMENTS AU COURS DES TROIS DERNIÈRES DÉCENNIES.

Monnaie, chèque et carte de paiement

Historiquement, la monnaie a été inventée pour permettre le développement du commerce : les échanges étaient réglés en métaux précieux, en pièces d'or ou d'argent. À la fin de la première guerre mondiale, les états européens, ruinés, se trouvent dans l'incapacité de rembourser leur dettes en or, ce qui met fin à l'indexation des monnaies sur les métaux précieux, à l'exception du dollar. Après la seconde guerre mondiale, le dollar reste convertible en or jusqu'en 1971.

Culturellement, les pays où les consommateurs utilisent davantage les espèces sont l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne, pour qui le billet de

500 € a spécialement été créé.

En 1742, ce sont des banquiers anglais qui sont à l'origine du chèque ; ils ont imaginé ce moyen de paiement, correspondant à une reconnaissance de dette, pour contourner l'émission de billets qui leur avait été refusée par la Banque d'Angleterre. Il faut attendre 1865 pour la création des chèques en France.

En Europe, les principaux pays ont d'ores et déjà pratiquement abandonné le chèque au profit d'autres moyens de paiement. L'utilisation du chèque est en net recul depuis 10 ans en France, pourtant grande adepte. Les raisons ? Il est le seul moyen de paiement possible dans certaines administrations publiques et les consommateurs y

En Europe, les principaux pays ont d'ores et déjà pratiquement abandonné le chèque au profit d'autres moyens de paiement

restent souvent attachés en raison de sa gratuité apparente.

En 1914, la première carte de paiement est une carte en métal créée par Western Union. En 1950, Diners Club invente une carte de paiement sous forme de petit carnet et ce n'est qu'en 1957 que la première carte en plastique est lancée par American Express. En 1971, la carte de crédit se dote d'une piste magnétique ; en 1974, Roland Moreno invente une carte avec une mémoire sécurisée sous forme de puce qui équipera progressivement les cartes bancaires à partir de 1982.

La carte (bancaire ou privative) est aujourd'hui le moyen de paiement privilégié des Européens, particulièrement des Européens du nord.

Vrai ou faux ?

➔ Tout détenteur d'un compte de dépôt peut bénéficier gratuitement d'un chéquier.

Vrai, à condition de ne pas être interdit bancaire.

➔ La validité d'un chèque est illimitée.

Faux, elle est de un an et huit jours.

➔ Tout paiement d'une valeur supérieure à 3 000 € doit être effectué par chèque ou par virement.

Vrai, les paiements en espèces ne doivent pas excéder 3 000 € (ou 15 000 € pour un non résident fiscal en France) ; un professionnel peut refuser un paiement constitué de plus de 50 pièces de monnaie.

➔ Une carte bancaire est la propriété de son détenteur.

Faux, la carte bancaire reste la propriété de la banque et celle-ci dispose du droit de la retirer sans avoir à justifier sa décision. La banque n'a aucune obligation de délivrance d'une carte de paiement.

Virement, prélèvement et autres moyens de paiement

Les Allemands, méfiants envers les cartes, recourent davantage au virement et au prélèvement ; les Finlandais utilisent le virement et la carte bancaire. Les habitudes sont pourtant en train de changer sous l'effet des technologies de l'information (Internet et Internet mobile), des comportements des consommateurs (e-commerce) et des évolutions réglementaires. C'est ainsi que de nouvelles manières de payer sont apparues, fondées sur le principe du portemonnaie électronique ou l'usage du téléphone portable comme le paiement sans contact ou au moyen d'un QR Code. Ces nouveaux moyens de paiement sont proposés par les banques mais également par les opérateurs télécoms, les prestataires de services de paiement (PSP), la grande distribution ou encore les géants du net. Un exemple ? À Paris, chaque automobiliste pourra prochainement payer son parcimètre en envoyant un texto. • **AD**

À Paris, chaque automobiliste pourra prochainement payer son parcimètre en envoyant un texto

CHIFFRES CLÉS 2012

94,5 milliards
de paiements effectués en Europe
(hors paiements en espèces)

dont

18 milliards

par les Français.

► Croissance de 3% / 2011

Un Européen
a effectué en moyenne

187 transactions

dont : 79 paiements par carte

45 prélèvements

51 virements

8 paiements par chèque

Un Français
a effectué en moyenne

276 transactions

dont : 130 paiements par carte

54 prélèvements

47 virements

43 paiements par chèque

La France est le pays qui utilise
le plus grand nombre de chèques :

2,8 milliards

soit 66% des paiements en Europe

Un Français fait

43 chèques par an

(moins d'un chèque par an en Allemagne,
Belgique, Finlande ou Autriche)

► Diminution de 7,7% / 2011

La carte bancaire est le moyen
de paiement le plus utilisé avec

40 milliards

de transactions en Europe

dont **32,1 milliards**

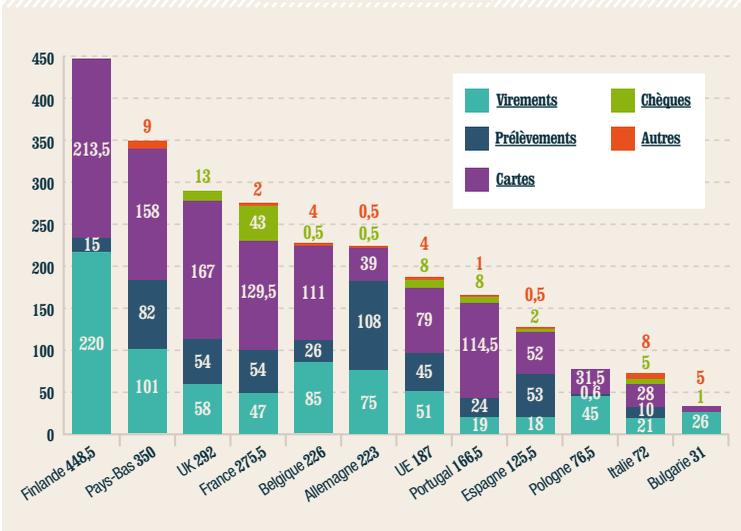
par les Français

il y a **85,7 millions**

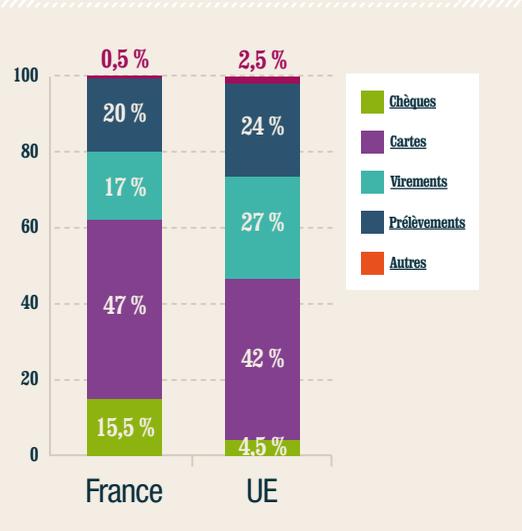
de cartes de paiement
en circulation en France

► Croissance de 7,3% / 2011

NOMBRE DE PAIEMENTS PAR HABITANT DANS L'UE EN 2012



RÉPARTITION DES MOYENS DE PAIEMENT EN FRANCE & EN EUROPE EN 2012



(Source : BCE, statistiques de paiements, septembre 2013)



La fraude bancaire

TROIS QUESTIONS À **CÉLINE AVIGNON**, AVOCATE, CABINET ALAIN BENSOUSSAN



1 Quels sont les différents types de fraude ?

La fraude à la carte bancaire est courante, mais l'usurpation d'identité gagne du terrain. Ce type de fraude peut se révéler particulièrement dommageable pour la personne qui en est la victime. Le schéma classique débute avec un vol de papiers d'identité. Avec ce sésame, les voleurs tentent de se faire ouvrir un compte courant auprès d'un établissement bancaire au nom de la victime, puis obtiennent un chéquier et émettent des chèques. Très rapidement, cette fraude se termine par une inscription de la victime au FCC⁽¹⁾ voire au FICP⁽²⁾ auprès de la Banque de France. La victime doit alors entamer des démarches auprès de cette dernière pour contester cette inscription et obtenir sa désinscription.

2 Quelles sont les règles pour se protéger de la fraude ?

Quelques règles simples permettent de limiter les risques. Il est recommandé de détruire les papiers bancaires mais également tout papier portant des informations d'identité avant de les mettre à la poubelle. Sur internet, utilisez des mots de passe suffisamment complexes et changez-les régulièrement. Favorisez les sites affichant dans l'adresse un petit cadenas ou les adresses commençant par https, signe d'une connexion sécurisée. Évidemment, ne communiquez jamais à des tiers votre code de carte bancaire.

3 Que faire en cas d'utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement ?

Après un vol de papiers, déposez une plainte auprès du commissariat ou de la gendarmerie. Mettez en place des contrôles. À cet égard, vous pouvez demander auprès de la Banque de France si vous êtes fiché et renouveler régulièrement cette demande. En cas de fichage, à la suite d'une usurpation d'identité, demandez à la Banque de France l'inscription d'une mention temporaire dans l'attente de la désinscription. En cas de fraude à la carte bancaire, faites opposition et si vous constatez des opérations frauduleuses, signalez-les, sans tarder, à votre établissement, en vue d'obtenir leur remboursement. Vous disposez d'un délai de treize mois suivant la date de débit sous peine de forclusion.

(1) Fichier Central des Chèques (2) Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers